

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016**

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 + 4 pouvoirs

L'an deux mil seize, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Wilfrid MONTASSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 octobre 2016.

**PRESENTS** : Hélène ALLAIN, Florent CHALLET, Joël COSSAIS, Stéphane DAVID, Marie-Madeleine FEBRE, Daniel GUERIN, Wilfrid MONTASSIER, Myriam PARVEAU, Patricia THIBAUT, Myriam TOSKA.

**ABSENTS EXCUSES** : Maryse DELAVAUD (a donné pouvoir à Myriam PARVEAU), Jérôme GABORIT, Myriam GUICHET (a donné pouvoir à Marie-Madeleine FEBRE), Philippe GUILLOTEAU (a donné pouvoir à Daniel GUERIN), Cathy VALIN (a donné pouvoir à Hélène ALLAIN).

**Secrétaire de séance** : Marie-Madeleine FEBRE.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**\* Approbation du compte-rendu du 12 septembre 2016.**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 12 septembre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1- Eclairage public Rue de l'Espérance : convention avec le SYDEV.**

Monsieur Le Maire fait part de la proposition du SYDEV concernant l'éclairage public Rue de l'Espérance. Le coût de ces travaux est de 650.00 € HT soit 780.00 € TTC. Le SYDEV subventionne 50 % de cette dépense. La participation demandée à la commune est donc de 325 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition, autorise Monsieur Le Maire ou son Premier Adjoint à signer la convention correspondante et à mandater la dépense.

**2-Vente d'armoires**

Monsieur Le Maire rappelle que suite au transfert de la bibliothèque dans l'ancien foyer de jeunes et son réaménagement, trois armoires n'ont plus d'utilité et peuvent être revendues. Monsieur Le Maire précise que des acheteurs se sont manifestés, Mmes GEMPTEL et RABAUD. Compte tenu de l'ancienneté du matériel, il est proposé un prix de vente de 30 et 40 € suivant la taille des armoires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de vendre les trois armoires au tarif de 40 € l'unité pour les plus grandes et 30 € pour la plus petite à Mmes GEMPTEL et RABAUD.

**3-Décision modificative n° 1- Budget Locations**

Pour permettre la prise en compte d'une créance éteinte délibérée en septembre, une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative suivante :

DEPENSES		RECETTES	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
615221 Entretien et réparation	-500.00		
6542 Créances éteintes	500.00		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>

#### **4-Remboursement de consommation d'eau potable**

Monsieur Le Maire informe le conseil que Vendée Habitat a prévu des travaux de rénovation de la Résidence de La Petite Maine. Une entreprise, la société BONNAUD, a sollicité la commune pour utiliser un point d'eau communal. Un compteur provisoire permettra de faire le décompte de la consommation que l'entreprise devra rembourser à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition d'un point d'eau communal à l'entreprise BONNAUD et décide que celle-ci devra rembourser la collectivité sur la base de sa consommation et du coût réel payé par la commune.

#### **5-Avis sur le projet d'arrêt du SCOT du Pays du Bocage Vendéen**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dans sa séance du 23 juin 2016.

Le dossier d'arrêt a été envoyé en mairie pour avis. Monsieur le Maire présente ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet d'arrêt du SCOT du Pays du Bocage Vendéen.

#### **6-Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent.**

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes au titre de l'année 2015. Cette présentation s'articule autour de 3 axes :

-des services en direction des entreprises : implantation des entreprises avec les zones d'activités et le village artisanal, commerces de proximité, informations et formations des entreprises et des demandeurs d'emplois...

-des services à la population : Programme Local de l'Habitat, instruction du droit des sols, accueil des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans, logements sociaux, assainissement autonome, collecte des déchets, tourisme et patrimoine, culture, sports avec le projet de centre aquatique...

-des moyens à hauteur des ambitions : personnel intercommunal, moyens financiers, communication...

Le rapport d'activité complet est en libre consultation au secrétariat de la mairie.

#### **7-Information au Conseil dans le cadre de la compétence déléguée à M. Le Maire.**

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés et les décisions qui suivent :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
12/09/2016	Assistance en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un ERP (bibliothèque)	Bureau Véritas	85170	950,00
10/10/2016	Entretien des espaces départementaux de La Salette	Gilbert Travaux	85250	1 876,25
18/10/2016	2 sièges dactylo	VERRIER	85504	583,46

Date	Numéro de la décision	Objet
27/09/2016	DEC-2016-08	Décision du maire n° DEC-2016-08 portant renonciation à préempter les parcelles C n°575-645-932 sis 54 Rue de l'Espérance

### **8-Questions diverses.**

-Joël COSSAIS annonce que des travaux de réfection du réseau d'eau potable seront entrepris semaine 49/50 par Vendée Eau. La circulation se fera par alternat pour quelques jours.

Stéphane DAVID fait part des difficultés de circulation liées à la déviation de Chavagnes. Les croisements de véhicules sont dangereux.

-Marie-Madeleine FEBRE fait un point sur la cantine scolaire suite à une commission élargie organisée par l'OGEC. Le fonctionnement est très satisfaisant. Une inquiétude demeure par rapport à l'essoufflement des bénévoles. Une modification d'horaire d'une demie heure d'un de ses agents pourraient permettre à l'OGEC de soulager le travail des bénévoles.

-Joël COSSAIS fait part des travaux récents du cimetière. En effet, le jardin du souvenir a été revu pour permettre un meilleur entretien.

-Il est à nouveau évoqué la pose de la jardinière sur le cheminement église/mairie. Cet essai doit inciter les piétons à prendre les bons axes et à ne pas traverser la rue de l'Etang juste au carrefour avec la Rue du Parc mais au niveau du passage piéton cimetière/mairie, pour assurer une meilleure sécurité.

-M. le Maire fait passer une vidéo qui montre différentes vues du projet finalisé de la piscine intercommunale en cours de construction.